



Province de Québec
Municipalité de Pointe-aux-Outardes

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que le conseil à sa session ordinaire du 14^e jour de février 2021 a adopté le Règlement numéro 364-22 intitulé :

« Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ».

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, le 15^e jour de février 2022.

Dania Hovington
Directrice générale/greffière-trésorière